

COMMUNE DE SIGOULES
24240

L'an deux mil neuf
le : **vingt six mars**
le Conseil Municipal de la commune de SIGOULES
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire
à la mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-François MAGNOL,
Date de convocation du Conseil Municipal : 19.03.2009

Nombre de Conseillers

en exercice : 15

présents : 14

votants : 14

Présents : MM MAGNOL, Maire, MM. DIGEOS, CONSOLI, RABUT,
adjoints, FOURREL DE FRETTE, ROUQUETTE, CONDEAU,
DESSALLES, Mmes CHASSAIGNE, VERGNAC, MOULINIER,
PIERRON, VICK, M. LE NAOUR

Excusé : M. MORTARA

Absent : néant

Secrétaire de séance : Régine MOULINIER

OBJET :

**AUGMENTATION TAXE DE
RACCORDEMENT A
L'EGOUT (T.R.E.)**

Le montant actuel de la taxe de raccordement à l'égout est de 420 €. Compte tenu du coût de fourniture et de pose d'une telle installation, il y a lieu de réviser ce tarif.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité, d'augmenter la taxe de raccordement à l'égout et d'instaurer deux tarifs :

- 450 € pour les constructions sur les secteurs où les réseaux sont existants et les raccordements exécutés ;
- 900 € pour les constructions sur les secteurs où la commune doit réaliser les travaux de raccordement.

Ces nouveaux tarifs prennent effet à compter du 1^{er} avril 2009.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures,
P/copie conforme, Sigoulès le 21 avril 2009

**Certifié exécutoire
Reçu en Préfecture
ou sous-Préfecture
le :**

Le Maire,

**Publié ou Notifié
le :**

Jean-François MAGNOL